



Force de Sécurité  
Publique et Civile

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Cagoule de feu : Une fausse bonne protection ??

Les sapeurs-pompiers sont-ils protégés des fumées lors des feux de forêts?

“Non mais quand même ils ont la cagoule, ça devrait en arrêter un peu?”

La réponse est : **NON**.

Le doute souvent porté par certains est levé par ce rapport.

Après sa première publication en septembre 2017 d'un rapport sur la dangerosité des particules des fumées d'incendie, le Fond National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.) réitère en publiant **un rapport d'évaluation de l'efficacité de filtration de la cagoule feux de forêts vis-à-vis des fumées et des particules fines**”;



47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS CEDEX 19  
☎ +33 (0)1 56 41 52 52.  
☎ +33 (0)1 56 41 52 51  
✉ [interco@cfdt.fr](mailto:interco@cfdt.fr)

Les conclusions sont sans équivoque :

**Les expérimentations” conduites sur brûlage dirigé confirment que la cagoule portée par les personnels en intervention sur les feux de végétation ne permet pas de filtrer les particules fines ni les composés chimiques contenus dans les fumées.”**

L'illusion de la protection de la cagoule était chez les sapeurs-pompiers, un secret de polichinelle, les éléments scientifiques fournis dans ce rapport doivent mettre fin à cette légende urbaine sans aucun fondement.

Les deux seules organisations syndicales, CFDT et CGT, qui sont parties prenantes au sein du groupe de travail appellent donc l'autorité de tutelle et les SDIS, à se saisir rapidement de ces conclusions pour prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des sapeurs-pompiers lors de ces types de missions.

Fin de communiqué.



Contact presse : Sébastien Bouvier  
Chargé de mission fédération CFDT INTERCO  
06 38 78 01 86

[www.cfdt-fspc.fr](http://www.cfdt-fspc.fr)